

m'est maintenant montré et qui est dans le même état que lorsque je l'ai trouvé.

Lorsque M. Laliberté est descendu d'en haut avec la première, nous sommes sortis à la porte sur ce qu'il nous a dit ne plus avoir besoin de nous. Dehors, Laliberté nous dir, que la prisonnière nous promettait d'avoir tous les effets chez elle, le lendemain soir à huit heures, s'il voulait revenir là les chercher, je dis à Laliberté que je n'y croyais rien et que s'il était satisfait, quant à moi, j'avais mon devoir à faire et je le ferai.

Laliberté est alors parti avec le détective Walsh pour se rendre chez le juge Chauveau et je suis allé à la station de police, à St Roch, attendre leur retour.

De retour, nous nous sommes rendus chez la prisonnière, en voiture, avec sa sœur au coin de la rue Prince Edouard, allant dans la direction de la haute ville. Nous la fimes revenir à la maison.

Reentrés dans la maison, Laliberté dit à la prisonnière : "Tu vois ce qui en est, tu ne veux pas dire où sont les pelleteries et tu vas être arrêtée ; dis donc où elles sont." Sur ce, elle répondit : "Menez-moi chez Lemieux, je verrai ce que je ferai après." Laliberté dit alors : "Pourquoi, dis donc où sont les pelleteries, dis donc et ça va être correct." J'intervins alors et lui dit. "Est-ce que les pelleteries sont chez Lemieux ?" Elle dit : N'importe, laissez moi voir Lemieux et ensuite je verrai ce que je ferai." Là dessus, Laliberté l'a prise par le bras en lui disant : "Viens :" et la prisonnière a dit : "Arrêtez," et prenant son châle ou son manchon, ils sont partis, et nous sommes restés à la maison.

Environs une dizaine de minutes

après leur départ, une voiture est arrêtée à la porte, et M. Lemieux ayant débarqué et étant entré, a demandé à la sœur de la prisonnière où cette dernière était. Elle lui a dit qu'elle était sortie avec M. Laliberté, et j'aurai qu'ils étaient partis pour chercher les fourrures.

Laliberté est revenu et c'est alors que nous avons fait l'arrestation de la prisonnière. Lors de la première recherche, nous avons trouvé douze queues de loutre piquées, sur une machine à coudre et recouverte d'un tapis de table. En allant vers la machine la prisonnière, m^e dit : "C'est ma machine à coudre, il n'y a pas de pelleteries là et vous n'y avez pas affaire."

Deux jours après l'arrestation de la prisonnière je fus mandé par le juge Chauveau où dans sa chambre, je rencontrai la prisonnière, M. Gale et M. Lemieux, et là, le juge Chauveau dit à la prisonnière : "Dites à "cet homme là, m'indiquant du doigt "où sont les autres pelleteries."

Elle répondit là dessus : "Allez "chez moi et dans une remise, en "arrière d'un wagon, sous un petit "tas de bois qu'il y a là, vous trouvez "rez enveloppés dans du papier, une "colerette, un col, et un casque en "mouton gris." Elle ajouta : ne dites pas cela à ma sœur car elle n'en connaît rien."

Sur ce je suis allé à l'endroit indiqué par la prisonnière, où je trouvai les effets qu'elle m'avait mentionnés et qui sont les mêmes que ceux qui me sont maintenant montrés en cour.

L'examen du témoin est ajourné à demain, le douze janvier courant.

Et ce douze janvier courant, le témoin continue comme suit, en présence des susdits deux prisonniers.

Le lendemain de l'arrestation de la prisonnière, qui était mercredi, le